Envoyé en préfecture le 13/02/2026
Reçu en préfecture le 13/02/2026
Publié le
ID : 029-212900278-20260211-2026_02_004-DE

CHÂTEAUNEUF-DU-FAOU
KASTELL-NEVEZ-AR-FAOU

COMMUNE DE CHATEAUNEUF-DU-FAOU

CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six, le onze février à dix-neuf heures (**11 février 2026** à 19 h), le Conseil municipal de la commune de CHATEAUNEUF-DU-FAOU, dûment convoqué le 29 janvier 2026, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Ar Sterenn, sous la présidence de Monsieur Tugdual BRABAN, Maire.
La convocation a été affichée en Mairie le 5 février 2026.

Etaient présents : BRABAN Tugdual, LALLOUET Michèle, NOEL Bernard, DEROUT Nathalie, DUFOUR Gwénaëlle, RIOU Yvon, GARNIER Fabienne, DELAPORTE David, GAUTHERON Jean-Louis, LAMBOLEY Annick, MONNERAIS Catherine, LE SANN Renan, L'HARIDON Lionel, TOULANCOAT Anthony, LE JARD Elodie, JONCOUR Claude, POIGNONNEC Brigitte, NICOLAS Christian, MALTRET Jean-Claude, BOUVIER Anna, LOLLIER Hélène, PERON Christian, GUEGUEN Isabelle.

Étaient absents excusés : BERROU David, HEMAR Caroline, FERELLEC Christophe, PAUGAM-LE FOLLEZOU Marie.

Était absent : /

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 23

Pouvoirs :
BERROU David donne pouvoir à RIOU Yvon,
HEMAR Caroline donne pouvoir à DEROUT Nathalie,
FERELLEC Christophe donne pouvoir à LE SANN Renan,
PAUGAM-LE FOLLEZOU Marie donne pouvoir à LALLOUET Michèle.

Secrétaire de séance : DEROUT Nathalie.

N° 2026-02-004 : Adhésion pour la Protection des Données

Rapporteur : LALLOUET Michèle

En date du 31 décembre 2018, la commune a signé une convention avec le CDG 29 pour bénéficier de la prestation « protection des données » (RGPD). Cette adhésion, effective dès 2019, couvrait une période initiale de trois ans, soit jusqu'au 31 décembre 2021.

Envoyé en préfecture le 13/02/2026
Reçu en préfecture le 13/02/2026
Publié le
ID : 029-212900278-20260211-2026_02_004-DE

Un renouvellement de la convention a ensuite été proposé, prolongeant la prestation jusqu'à la fin de la mandature en cours, soit jusqu'au 31 mars 2026. La mission RGPD proposée par le CDG 29 répond pleinement aux besoins de la commune, en assurant un suivi régulier et un appui juridique sur cette thématique si nécessaire.

La prestation arrivant à son terme, le CDG 29 nous a transmis une nouvelle convention couvrant la durée de la prochaine mandature. Le montant de la cotisation est fixé à 2 580 € la première année, révisable par la suite (si portage communautaire 20% de réduction sur la prestation).

Dans le cas où la CCHC porterait directement cette prestation en régie, l'EPCI réclamerait aux communes du territoire une participation équivalente au montant, portage communautaire, réclamé par le CDG soit 2 064€.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Valide la proposition de la CCHC en fonction des avancées de cette dernière à ce sujet et se tournera vers le CDG si la CCHC ne confirmait pas sa proposition,
- Donne pouvoir au Maire pour la signature de tout document en lien avec ce dossier.

Vote	
Pour	26
Contre	
Abstention	1

Gautheron Jean-Louis

La Secrétaire de séance,
DEROUT Nathalie

Le Maire,
BRABAN Tugdual